



**SYNDICAT MIXTE POUR LA COLLECTE  
ET LE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES  
DE MOLSHEIM & ENVIRONS**

Séance du 19 mai 2017

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU BUREAU**

Réunion de Bureau du 19 mai 2017, au siège du Select'Om, à 09 h 00

Date d'affichage du 23 mai 2017

Nombre de membres : - en exercice : 6  
- présents : 6  
- votants : 6

**Membres présents :**

M. André AUBELE, Président

M. Guy HAZEMANN, Jean-Philippe HARTMANN, Alain HUBER, Vice-Présidents

M. Gilbert ECK, Vice-Président, Mme Laurence JOST, Vice-Présidente

**Membres excusés :**

Néant

**Assistaient également à la séance :**

Mme Laetitia BECK, Directrice Générale des Services

**DELIBERATION N°B046-05-2017**

**OBJET : APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 05 MAI 2017**

**LE BUREAU,**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 5211-1, L 5211-10, L 2121-23 et L 2121-9 ;

**VU** la délibération N°04-01-2016 du Comité Directeur en sa séance du 9 février 2016 statuant sur les délégations permanentes du BUREAU et du Président ;

**APPROUVE** sans observation le Procès-verbal des délibérations du Bureau en sa séance du 5 mai 2017 ;

**ET PROCEDE** à la signature du registre des délibérations.

Membres en exercice	: 6	<b>Vote à main levée :</b>	<b>pour</b>	: 6
Membres présents	: 6		<b>contre</b>	: 0
Membres représentés	: 0		<b>abstention</b>	: 0

## DELIBERATION N°B047-05-2017

### **OBJET : FRAIS DE RECEPTION**

#### **LE BUREAU,**

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article D1617-19 ;
- VU** le décret n° 2007-450 du 25 mars 2007 fixant la liste des pièces justificatives exigées par le comptable à l'appui des mandats de paiement émis pour le règlement des dépenses publiques ;
- VU** l'instruction codificatrice n° 07-024MO du 24 mars 2007 ;
- VU** la délibération N°04-01-2016 du Comité Directeur en sa séance du 9 février 2016 statuant sur les délégations permanentes du BUREAU et du Président ;

**CONSIERANT** qu'il est demandé aux collectivités de collectivités de préciser par délibération, les principales caractéristiques des dépenses à imputer au compte 6257 « Réceptions » ;

#### **AUTORISE**

La prise en charges au compte 6257 des dépenses suivantes :

- D'une manière générale, l'ensemble des biens, services et objets et denrées divers ayant trait aux fêtes et cérémonies tels que, par exemple, diverses prestations et cocktails servis lors de cérémonies officielles et inaugurations, de réunions du Comité Directeur et du Bureau, les voeux de nouvelle année, .... ;
- Les fleurs, bouquets, gravures, médailles, coupes et présents offerts à l'occasion de divers événements et notamment lors des naissances, mariages, décès, départs à la retraite, mutations ou lors de réceptions officielles ;
- Le règlement des factures de sociétés et troupes de spectacles et autres frais liés à leurs prestations ou contrats ;
- Les feux d'artifice, concerts, manifestations culturelles, locations de matériel (podiums, chapiteaux, ...), locations de salle ;
- Les frais d'annonces et de publicité liés aux manifestations ;
- Les frais de restauration des élus, employés liés aux actions du syndicat ou à l'occasion d'évènements ponctuels ;
- Les dépenses liées à l'achat de denrées et petites fournitures pour l'organisation de réunions, ateliers ou manifestations.

Membres en exercice	: 6	<b>Vote à main levée :</b>			
Membres présents	: 6		<b>pour</b>	:	<b>6</b>
Membres représentés	: 0		<b>contre</b>	:	<b>0</b>
			<b>abstention</b>	:	<b>0</b>

## DELIBERATION N°B048-05-2017

### **OBJET : AVENANT N°5 AU LOT N°1 DU MARCHE N°2016-06 PORTANT SUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION, DE RENOVATION ET DE MISE EN CONFORMITE DE 7 DECHETERIES DU SELECT'OM**

#### **LE BUREAU,**

- VU** le décret N°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;
- VU** l'ordonnance N°2015-899 de 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;
- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2122-21-1, L 2131-2, R 2131-5 et L 5210-1 et suivants ;
- VU** la délibération du Comité Directeur N°04-01-2016 en date du 9 février 2016 et portant sur les délégations permanentes d'attribution au Bureau et au Président ;
- VU** la délibération N°35-08-2016 en date du 5 juillet 2016 portant attribution du lot N°1 à la société EUROVIA AFC – Agence de Molsheim ;
- VU** la délibération N°27-03-2017 en date du 7 avril 2017 portant approbation d'un avenant de transfert au profit de la société EUROVIA ALSACE LORRAINE ;

**CONSIDERANT** que sur proposition du sous-traitant HSOLS, relayée par l'entreprise EUROVIA, approuvée par la maîtrise d'œuvre et acceptée par la collectivité, il est décidé de couler le béton sur 20cm d'épaisseur, en augmentant le diamètre du treillis soudé de 2mm, passant d'un treillis soudé ST15c de 4mm à un ST25c de 6mm;

**1° APPROUVE** la signature d'un avenant N°5 au lot N°1 du marché N°2016-06 avec la société EUROVIA ALSACE LORRAINE pour un montant de – 5 694,00 € TTC et intégrant les modifications suivantes pour les travaux réalisés sur les déchèteries de Boersch, Molsheim, Schirmeck et Muhlbach :

Position	Désignation	Unité	Quantités	Prix unitaire HT	Montant HT
Déchèterie de Boersch					
05.09.01	Béton balayé ép 30cm	m <sup>2</sup>	-35	49.7	-1 739.50 €
PN1	Béton balayé ép 20cm	m <sup>2</sup>	35	43.2	1 512.00 €
Déchèterie de Molsheim					
05.09.01	Béton balayé ép 30cm	m <sup>2</sup>	-500	49.7	-24 850.00 €
PN1	Béton balayé ép 20cm	m <sup>2</sup>	500	43.2	21 600.00 €
Déchèterie de Schirmeck					
05.09.01	Béton balayé ép 30cm	m <sup>2</sup>	-125	49.7	-6 212.50 €
PN1	Béton balayé ép 20cm	m <sup>2</sup>	125	43.2	5 400.00 €
Déchèterie de Muhlbach-sur-Bruche					
05.09.01	Béton balayé ép 30cm	m <sup>2</sup>	-70	49.7	-3 479.00 €
PN1	Béton balayé ép 20cm	m <sup>2</sup>	70	43.2	3 024.00 €
Montant HT					-4 745.00 €
TVA 20%					-949.00 €
Montant TTC					-5 694.00 €

**2° AUTORISE** Monsieur le Président à signer les pièces contractuelles correspondantes.

Membres en exercice	: 6	<b>Vote à main levée :</b>	<b>pour</b>	: 6
Membres présents	: 6		<b>contre</b>	: 0
Membres représentés	: 0		<b>abstention</b>	: 0

### **DELIBERATION N°B049-05-2017**

**OBJET : AVENANT N°2 AU LOT N°20 « VOIRIE - PAVAGE - ESPACES VERTS » DU MARCHE N°2015-07 PORTANT SUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DES NOUVEAUX LOCAUX SOCIAUX ET ADMINISTRATIFS DU SMICTOMME**

#### **LE BUREAU,**

- VU** le décret N°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;
- VU** l'ordonnance N°2015-899 de 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;
- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2122-21-1, L 2131-2, R 2131-5 et L 5210-1 et suivants ;
- VU** la délibération du Comité Directeur N°04-01-2016 en date du 9 février 2016 et portant sur les délégations permanentes d'attribution au Bureau et au Président ;
- VU** la délibération N°43-10-2015 en date du 29 septembre 2015 portant attribution du lot N° 20 « Voirie - pavage - espaces verts » du marché N° 2015-07 à la société EUROVIA AFC – Agence de Molsheim ;
- VU** la délibération N°38-04-2017 en date du 5 mai 2017 portant approbation d'un avenant de transfert au profit de la société EUROVIA ALSACE LORRAINE concernant le lot N°20 du marché N°2015-07 ;

**CONSIDERANT** les quantités réellement exécutée dans le cadre de l'avancée des travaux ;

**1° APPROUVE** la signature d'un avenant N°2 au lot N°20 du marché N°2015-07 avec la société EUROVIA ALSACE LORRAINE pour un montant de 6 812,74 € TTC et intégrant les modifications suivantes :

N°.Prix	Désignation	Unité	Prix Unitaire	Quantités du marché initial	Quantités réelles	Quantités avenant 2	Montant avenant 2
	<b>A. VOIRIE</b>						
<b>a.2</b>	<b>CHAUSSEE</b>						
a.2.1	Bordures P1	ML	16.65 €	290.00	205.00	-85.00	-1 415.25 €
a.2.2	Délimitation	ML	17.58 €	80.00	0.00	-80.00	-1 406.40 €
a.2.3	Fil d'eau	ML	17.58 €	180.00	0.00	-180.00	-3 164.40 €
<b>PN1</b>	<b>Fil pavé 16x24x14</b>	<b>ML</b>	<b>21.76 €</b>	<b>0.00</b>	<b>165.00</b>	<b>165.00</b>	<b>3 590.40 €</b>
<b>PN2</b>	<b>Entourage de mâts d'éclairage</b>	<b>U</b>	<b>65.00 €</b>	<b>0.00</b>	<b>5.00</b>	<b>5.00</b>	<b>325.00 €</b>
<b>PN3</b>	<b>Murs en agglos coffrants (larg 20cm, hteur variable)</b>	<b>M3</b>	<b>1 150.00 €</b>	<b>0.00</b>	<b>1.00</b>	<b>1.00</b>	<b>1 150.00 €</b>
<b>a.2.5</b>	<b>Traçage</b>						
a.2.5.1	Lignes	ENS	0.92 €	66.00	67.00	1.00	0.92 €
a.2.5.2	Numérotation	ENS	7.40 €	71.00	0.00	-71.00	-525.40 €
<b>PN4</b>	<b>Marquage peinture routière</b>	<b>M²</b>	<b>11.10 €</b>	<b>0.00</b>	<b>2.50</b>	<b>2.50</b>	<b>27.75 €</b>
	<b>Total A. VOIRIE</b>						<b>-1 417.38 €</b>
	<b>B. PAVAGES ET BÉTON DÉSACTIVÉ</b>						
b.2	BÉTON DÉSACTIVÉ	M2	39.77 €	145.00	0.00	-145.00	-5 766.65 €
b.3	PAVÉ-DALLE PODOTACTILE	ML	35.15 €	100.00	0.00	-100.00	-3 515.00 €
	<b>Total B. PAVAGES ET BÉTON DÉSACTIVÉ</b>						<b>-9 281.65 €</b>
	<b>C. ESPACES VERTS</b>						
c.1	PRÉPARATION DE TERRAIN ET ENGAZONNEMENT	M2	0.56 €	760.00	1 575.00	815.00	456.40 €
<b>c.2</b>	<b>PLANTATIONS D'ARBUSTES</b>						<b>0.00 €</b>
c.2.1	Liquidambar ou équivalent	PCES	27.74 €	5.00	0.000	-5.00	-138.70 €
c.2.2	Catalpa ou équivalent	PCES	13.87 €	25.00	0.000	-25.00	-346.75 €
c.2.3	Tamaris d'été	PCES	13.86 €	5.00	0.000	-5.00	-69.30 €
c.2.4	Arbre à perruque diuméri	PCES	13.86 €	5.00	0.000	-5.00	-69.30 €
<b>PN5</b>	<b>Arbres au choix</b>	<b>PCES</b>	<b>198.00 €</b>	<b>0.00</b>	<b>7.000</b>	<b>7.00</b>	<b>1 386.00 €</b>
<b>PN6</b>	<b>Toile de paillage tissée 90 g/m²</b>	<b>M²</b>	<b>7.20 €</b>	<b>0.00</b>	<b>200.000</b>	<b>200.00</b>	<b>1 440.00 €</b>
<b>PN7</b>	<b>Mulch d'écorce ép 10cm</b>	<b>M²</b>	<b>5.20 €</b>	<b>0.00</b>	<b>200.000</b>	<b>200.00</b>	<b>1 040.00 €</b>
<b>PN8</b>	<b>Végétaux couvre-sols 4u/m²</b>	<b>M²</b>	<b>9.60 €</b>	<b>0.00</b>	<b>200.000</b>	<b>200.00</b>	<b>1 920.00 €</b>
c.4	ANNEAUX MÉTALLIQUES	PCES	124.86 €	20.00	0.000	-20.00	-2 497.20 €
	<b>Total C. ESPACES VERTS</b>						<b>3 121.15 €</b>
	<b>D. TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES</b>						
	Aménagement de la zone d'entrée du						
<b>PN11</b>	<b>Murs de soutènement ht 60cm</b>	<b>ML</b>	<b>90.00 €</b>	<b>0.00</b>	<b>17.00</b>	<b>17.00</b>	<b>1 530.00 €</b>
<b>PN12</b>	<b>Murs de soutènement ht 1,50cm</b>	<b>ML</b>	<b>160.00 €</b>	<b>0.00</b>	<b>10.00</b>	<b>10.00</b>	<b>1 600.00 €</b>
<b>PN13</b>	<b>Crépis sur murs béton</b>	<b>M²</b>	<b>15.00 €</b>	<b>0.00</b>	<b>10.00</b>	<b>10.00</b>	<b>150.00 €</b>
b.1	PAVAGE	M2	24.97 €	0.00	165.00	165.00	4 120.05 €
	Création de trottoirs à l'entrée du site						
a.1.2	Remblai en tout-venant sous chaussées et zones parvées	M3	12.49 €	0.00	60.00	60.00	749.40 €
a.2.1	Bordures P1	ML	16.65 €	0.00	12.00	12.00	199.80 €
<b>PN14</b>	<b>Bordures T3</b>	<b>ML</b>	<b>38.00 €</b>	<b>0.00</b>	<b>45.00</b>	<b>45.00</b>	<b>1 710.00 €</b>
<b>PN1</b>	<b>Fil pavé 16x24x14</b>	<b>ML</b>	<b>21.76 €</b>	<b>0.00</b>	<b>76.00</b>	<b>76.00</b>	<b>1 653.76 €</b>
a.2.4	Enrobés : 120 kg/m2	M2	13.41 €	0.00	115.00	115.00	1 542.15 €
	<b>Total D. TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES</b>						<b>13 255.16 €</b>
	Total HT						5 677.28 €
	TVA						1 135.46 €
	<b>Total TTC</b>						<b>6 812.74 €</b>

2° AUTORISE Monsieur le Président à signer les pièces contractuelles correspondantes.

Membres en exercice	: 6	<b>Vote à main levée :</b>	<b>pour</b>	: 6
Membres présents	: 6		<b>contre</b>	: 0
Membres représentés	: 0		<b>abstention</b>	: 0

## DELIBERATION N°B050-05-2017

**OBJET : AVENANT N°2 AU LOT N°16 « ASSAINISSEMENT » DU MARCHÉ N°2015-07 PORTANT SUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DES NOUVEAUX LOCAUX SOCIAUX ET ADMINISTRATIFS DU SMICTOMME**

### LE BUREAU,

- VU** le décret N°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;  
**VU** l'ordonnance N°2015-899 de 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;  
**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2122-21-1, L 2131-2, R 2131-5 et L 5210-1 et suivants ;  
**VU** la délibération du Comité Directeur N°04-01-2016 en date du 9 février 2016 et portant sur les délégations permanentes d'attribution au Bureau et au Président ;  
**VU** la délibération N°56-13-2015 en date du 10 novembre 2015 portant attribution du lot N° 16 – « Assainissement » du marché N° 2015-07 à la société EUROVIA AFC – Agence de Molsheim ;  
**VU** la délibération N°39-04-2017 en date du 5 mai 2017 portant approbation d'un avenant de transfert au profit de la société EUROVIA ALSACE LORRAINE du lot N°16 du marché N 2015-07;  
**CONSIDERANT** les quantités réellement exécutées dans le cadre de l'avancée des travaux ;

**1° APPROUVE** la signature d'un avenant N°2 au lot N°16 du marché N°2015-07 avec la société EUROVIA ALSACE LORRAINE pour un montant de 15 493,20 € TTC et intégrant les modifications suivantes :

N° Prix	Désignation	Unité	Prix Unitaire	Qtés marché	Qtés réelles	Quantités avenant 2	Montant avenant 2
CONSTRUCTION DES NOUVEAUX LOCAUX SOCIAUX ET ADMINISTRATIFS DU SMICTOMME À MOLSHEIM - LOT 16: ASSAINISSEMENT							
	CHAPITRE A : EAUX PLUVIALES DE COUR ET DE TOITURE INFILTREES						
a.1	<i>Fouille en tranchée pour conduites d'assainissement en terrain toute catégorie pouvant être exécutée par engin mécanique y compris blindage suivant besoins, pose dans lit de sable, remblai par gravier tout venant avec compactage par couches successives et grillage de signalisation réglementaire, évacuation des terres en excès</i>						
a.1.1	sous le dallage du bâtiment profondeur moyenne 0,50 m	ML	13.00 €	9.00	0.00	-9.00	-117.00 €
a.1.2	sous le dallage du bâtiment profondeur moyenne 0,80 m	ML	18.00 €	3.00	15.00	12.00	216.00 €
a.1.3	extérieur au bâtiment profondeur moyenne 0,50 m	ML	15.00 €	24.00	0.00	-24.00	-360.00 €
a.1.4	extérieur au bâtiment profondeur moyenne 0,90 m	ML	25.00 €	139.00	128.00	-11.00	-275.00 €
a.1.5	extérieur au bâtiment profondeur moyenne 1,20 m	ML	38.00 €	37.00	0.00	-37.00	-1 406.00 €
PN1	extérieur au bâtiment profondeur moyenne 1,50 m	ML	46.00 €	0.00	70.00	70.00	3 220.00 €
a.2	<i>Tuyaux d'assainissement en PVC pour réseaux enterrés avec joints en caoutchouc y compris fixations, joints, essais et toutes sujétions</i>						
PN2	ø 315 mm	ML	28.50 €	0.00	67.00	67.00	1 909.50 €
a.2.1	ø 200 mm	ML	24.00 €	45.00	48.00	3.00	72.00 €
a.2.2	ø 160 mm	ML	19.00 €	168.00	164.00	-4.00	-76.00 €
a.2.3	ø 110 mm	ML	12.00 €	14.00	12.00	-2.00	-24.00 €
PN3	Variante Fonte ø 300 mm (sous voirie PL)	ML	80.00 €	0.00	27.00	27.00	2 160.00 €
PN3b	Variante Fonte ø 150 mm (sous voirie PL)	ML	48.00 €	0.00	7.00	7.00	336.00 €

a.3	Plus value à la position ci-devant					0.00	0.00 €
a.3.a	embranchement ø 200 mm	P	25.00 €	8.00	6.00	-2.00	-50.00 €
PN4	embranchement ø 315 mm	U	30.00 €	0.00	3.00	3.00	90.00 €
a.3.a.1	ø 160 mm	P	20.00 €	3.00	16.00	13.00	260.00 €
a.3.b	coude de toute nature ø 200 mm	P	12.00 €	13.00	0.00	-13.00	-156.00 €
a.3.b.1	ø 160 mm	P	10.00 €	55.00	32.00	-23.00	-230.00 €
a.3.b.2	ø 110 mm	P	9.00 €	9.00	5.00	-4.00	-36.00 €
a.3.c	réduction ø 200/160 mm	P	20.00 €	4.00	1.00	-3.00	-60.00 €
a.3.c.1	ø 160/110 mm	P	18.00 €	1.00	0.00	-1.00	-18.00 €
a.4	Dauphin en fonte complet avec colliers galvanisés, emboîtement, joint et toutes sujétions ø 150 mm longueur 1,00 ml	P	450.00 €	1.00	2.00	1.00	450.00 €
a.5	<i>Caniveau en béton renforcé avec feuillure galvanisé complet avec les fouilles, les remblaiements avec gravier tout-venant, le compactage, la mise à niveau, enlèvement des terres en excédant, et toutes sujétions du type HRI 300, 250 kN avec 2 fonds, l'attente pour le raccordement au réseau, les grilles en fonte</i>						
a.5.1	longueur 14,20 ml	P	3 750.00 €	1.00	0.00	-1.00	-3 750.00 €
a.5.2	longueur 7,20 ml	P	1 850.00 €	1.00	0.00	-1.00	-1 850.00 €
a.5.3	longueur 3,0 ml	P	980.00 €	1.00	0.00	-1.00	-980.00 €
N° Prix	Désignation	Unité	Prix	Qtés marché	Qtés réelles	Quantités avenant 2	Montant avenant 2
a.6	Siphon de cour en grès comprenant la pièce de fond, la rehausse, le seau galvanisé, le cône en fonte avec grille carrossable, le béton support, les fouilles, le remblaiement, la mise à niveau, l'enlèvement des terres en excès, l'ensemble ø 300 mm entrée et sortie 160 mm l'ensemble	P	420.00 €	2.00	0.00	-2.00	-840.00 €
a.7	Siphon de cour en béton comprenant la pièce de fond, la rehausse, le seau galvanisé, le cône en fonte avec grille carrossable, le béton support, les fouilles, le remblaiement, la mise à niveau, l'enlèvement des terres en excès, l'ensemble ø 400 mm sortie ø 160 mm	P	410.00 €	8.00	10.00	2.00	820.00 €
a.8	Fosse à boue avec séparateur d'hydrocarbures préfabriqué d'une contenance de 4500 litres pour la fosse à boues et 20 l/s pour le séparateur d'hydrocarbures avec obturateur automatique inox, classe A (taux de rejet < 5 mg/l.) complet avec les rehausses, le cône et le tampon en fonte carrossable, les fouilles, les remblaiements, la mise à niveau, l'enlèvement des terres en excès et toutes sujétions	P	1 250.00 €	3.00	0.00	-3.00	-3 750.00 €

a.9	Fosse à boue avec séparateur d'hydrocarbures préfabriqué d'une contenance de 3200 litres pour la fosse à boues et 15 l/s pour le séparateur d'hydrocarbures avec obturateur automatique inox, classe A (taux de rejet < 5 mg/l.) complet avec les rehausses, le cône et le tampon en fonte carrossable, les fouilles, les remblaiements, la mise à niveau, l'enlèvement des terres en excès et toutes sujétions	P	6 950.00 €	PM	PM		
PN5	Décanteur lamellaire 60 L/s	U	15 982.00 €	0.00	1.00	1.00	15 982.00 €
a.10	Tranchée d'infiltration du type 300 L pose sous enrobé, pour eaux pluviales d'un volume utile de vide de 45,96 m3 soit un volume de 48,38 m3 de module d'épandage, assemblés par clips et avec évent, enrobage avec géotextile non tissé, dimension du volume d'infiltration 19,20 x 3,0 x 0,84 m, y compris enrobage périphérique et en sous face jusqu'au terrain infiltrant par gravier drainant d'une profondeur totale d'environ 1.50 m (recouvrement de 0.60m jusqu'au niveau fini de l'enrobé), grillage de s	P	8 750.00 €	1.00	0.00	-1.00	-8 750.00 €
a.11	Tranchée d'infiltration du type 300 L pose sous enrobé, pour eaux pluviales d'un volume utile de vide de 28,15 m3 soit un volume de 29,64 m3 de module d'épandage, assemblés par clips et avec évent, enrobage avec géotextile non tissé, dimension du volume d'infiltration 8,40 x 4,20 x 0,84 m, y compris enrobage périphérique et en sous face jusqu'au terrain infiltrant par gravier drainant d'une profondeur totale d'environ 1.50 m (recouvrement de 0.60m jusqu'au niveau fini de l'enrobé), grillage de s	P	5 850.00 €	1.00	0.00	-1.00	-5 850.00 €
a.12	Tranchée d'infiltration du type 300 L pose sous espace vert, pour eaux pluviales d'un volume utile de vide de 34,47 m3 soit un volume de 36,29 m3 de module d'épandage, assemblés par clips et avec évent, enrobage avec géotextile non tissé, dimension du volume d'infiltration 12,0 x 3,60 x 0,84 m, y compris enrobage périphérique et en sous face jusqu'au terrain infiltrant par gravier drainant d'une profondeur totale d'environ 1.50 m (recouvrement de 0.60m jusqu'au niveau fini de l'enrobé), grillage	P	6 450.00 €	1.00	0.00	-1.00	-6 450.00 €
N° Prix	Désignation	Unité	Prix	Qtés marché	Qtés réelles	Quantités avenant 2	Montant avenant 2

a.13	<i>Regard de visite, de nettoyage et siphon désableur pour les eaux pluviales y compris les fouilles, le cône, le couvercle fonte carrossable, les remblaiements, la mise à niveau, l'enlèvement des terres en excès, et toutes sujétions l'ensemble</i>						
a.13.1	ø 1000 mm profondeur env. 1,40 m	P	650.00 €	3.00	3.00	0.00	0.00 €
a.13.2	ø 800 mm profondeur env. 1,20 m	P	620.00 €	1.00	4.00	3.00	1 860.00 €
a.14	Remplissage d'eau complet du réseau d'assainissement, vérification de l'étanchéité après 24 heures minimum de temps d'attente, vidange de celui-ci après contrôle contradictoire de l'étanchéité de l'ensemble du réseau, forfait	P	500.00 €	1.00	1.00	0.00	0.00 €
a.15	Confection du dossier des ouvrages exécutés suivant descriptif	P	200.00 €	1.00	1.00	0.00	0.00 €
	Total CHAPITRE A : EAUX PLUVIALES DE COUR ET DE TOITURE INFILTREES						-7 652.50 €
	CHAPITRE B : EAUX USEES						
b.1	<i>Fouille en tranchée pour conduites d'assainissement en terrain toute catégorie pouvant être exécutée par engin mécanique y compris blindage suivant besoins, pose dans lit de sable, remblai par gravier tout venant avec compactage par couches successives et grillage de signalisation réglementaire, évacuation des terres en excès</i>						
b.1.1	sous le dallage du bâtiment profondeur moyenne 0,50 m	ML	13.00 €	82.00	72.00	-10.00	-130.00 €
b.1.2	sous le dallage du bâtiment profondeur moyenne 0,80 m	ML	18.00 €	37.00	36.00	-1.00	-18.00 €
b.1.3	extérieur au bâtiment profondeur moyenne 0,90 m	ML	25.00 €	45.00	0.00	-45.00	-1 125.00 €
b.1.4	extérieur au bâtiment profondeur moyenne 1,20 m	ML	38.00 €	13.00	137.00	124.00	4 712.00 €
b.2	<i>Tuyaux d'assainissement en PVC pour réseaux enterrés avec joints en caoutchouc y compris fixations, joints, essais et toutes sujétions</i>						
b.2.1	ø 160 mm	ML	19.00 €	93.00	74.00	-19.00	-361.00 €
b.2.2	ø 110 mm	ML	12.00 €	84.00	72.00	-12.00	-144.00 €
b.3	<i>Plus value à la position ci-devant</i>						
b.3.a	embranchement ø 160 mm	P	20.00 €	21.00	25.00	4.00	80.00 €
b.3.a.1	ø 110 mm	P	10.00 €	15.00	11.00	-4.00	-40.00 €
b.3.b	coude de toute nature ø 160 mm	P	10.00 €	15.00	21.00	6.00	60.00 €
b.3.b.1	ø 110 mm	P	9.00 €	126.00	102.00	-24.00	-216.00 €
b.3.c	réduction ø 160/110 mm	P	18.00 €	8.00	3.00	-5.00	-90.00 €
b.3.d	pièce de visite étanche ø 160 mm	P	85.00 €	3.00	3.00	0.00	0.00 €
b.4	Siphon de sol en fonte sortie ø 110 mm complet avec grille en INOX vissée, seau, reprise d'étanchéité et toutes sujétions	P	180.00 €	11.00	0.00	-11.00	-1 980.00 €
b.5	Siphon de sol en inox pour revêtement vinyle avec 1 cloche démontable et 1 grille vissée, garde	P	270.00 €	3.00	0.00	-3.00	-810.00 €



	d'eau minimum 62 mm, débit 1,5 l/s, hauteur ajustable télescopique, sortie verticale, pour sol avec revêtement vinyle pour douche complet avec toutes sujétions l'ensemble (douches individuelles)						
N° Prix	Désignation	Unité	Prix	Qtés marché	Qtés réelles	Quantités avenant 2	Montant avenant 2
b.6	<i>Caniveau de douches collectives en INOX complet avec corps, bride, vis, cales de réglages de hauteur du cadre et de la grille, pieds de réglage, siphon, cadre et grille inox, la mise à niveau, reprise d'étanchéité et toutes sujétions l'attente pour le raccordement au réseau l'ensemble complet</i>						
b.6.1	longueur 3,5 ml	P	380.00 €	2.00	0.00	-2.00	-760.00 €
b.7	Siphon de cour en grès comprenant la pièce de fond, la rehausse, le seau galvanisé, le cône en fonte avec grille carrossable, le béton support, les fouilles, le remblaiement, la mise à niveau, l'enlèvement des terres en excès, l'ensemble ø 300 mm sortie 110 mm l'ensemble	P	420.00 €	1.00	0.00	-1.00	-420.00 €
b.8	<i>Regard de visite et de nettoyage ø 800 mm avec pièce de visite étanche y compris les fouilles, le cône, le couvercle fonte carrossable, les remblaiements, la mise à niveau, l'enlèvement des terres en excès, et toutes sujétions l'ensemble</i>						
b.8.1	profondeur env. 1,20 m	P	620.00 €	1.00	5.00	4.00	2 480.00 €
b.8.2	profondeur env. 1,10 m	P	610.00 €	1.00	0.00	-1.00	-610.00 €
b.8.3	profondeur env. 1,00 m	P	600.00 €	1.00	0.00	-1.00	-600.00 €
b.9	Regard de branchement, de visite et de nettoyage ø 1000 mm avec cunette profondeur env. 1,20 m y compris les fouilles, le cône, le couvercle fonte carrossable, les remblaiements, la mise à niveau, l'enlèvement des terres en excès, et toutes sujétions l'ensemble	P	600.00 €	1.00	1.00	0.00	0.00 €
b.10	Remplissage d'eau complet du réseau d'assainissement, vérification de l'étanchéité après 24 heures minimum de temps d'attente, vidange de celui-ci après contrôle contradictoire de l'étanchéité de l'ensemble du réseau, forfait	P	500.00 €	1.00	1.00	0.00	0.00 €
	ADDITION D'EAU					0.00	0.00 €
b.11	Exécution de raccordement au compteur d'eau général en attente forfait	P	250.00 €	1.00	1.00	0.00	0.00 €
b.12	Fosse à compteur d'eau conforme à la réglementation complet avec couvercle amovible carrossable ø 70 cm, échelle d'accès en aluminium, complet avec tous les accessoires, fouilles, remblaiement, évacuation des terres en excès, etc. grandeur intérieure 1,50 x 1,50 x 1,50 m	P	1 500.00 €	1.00	1.00	0.00	0.00 €

b.13	<i>Fouille en tranchée en terrain toute catégorie pouvant être exécuté par engin mécanique y compris remblai par gravier tout venant avec compactage par couches successives et grillage de signalisation réglementaire extérieur au bâtiment profondeur moyenne 1,30 m</i>						
b.13.1	conduite posée seule	ML	35.00 €	61.00	61.00	0.00	0.00 €
b.13.2	conduite posée avec assainissement	ML	15.00 €	33.00	33.00	0.00	0.00 €
b.14	<i>Conduite de distribution enterrée entre le branchement et l'entrée du bâtiment en tube POLYETHYLENE série adduction d'eau potable en PE complet avec tous les accessoires</i>						
b.14.1	ø 53.6/63 PN 16 en couronne	ML	16.00 €	95.00	95.00	0.00	0.00 €
b.15	<i>Robinet d'arrêt à bille à passage intégral en laiton avec robinet de vidange et étiquetage de repérage</i>						
b.15.1	DN 50	P	250.00 €	1.00	1.00	0.00	0.00 €
b.16	Confection du dossier des ouvrages exécutés suivant descriptif	P	450.00 €	1.00	1.00	0.00	0.00 €
	<b>Total CHAPITRE B : EAUX USEES</b>						<b>28.00 €</b>
N° Prix	Désignation	Unité	Prix	Qtés marché	Qtés réelles	Quantités avenant 2	Montant avenant 2
	CHAPITRE C : EAUX USEES SUR VOIRIE						
c.1	<i>Fouille en tranchée pour conduites d'assainissement en terrain toute catégorie pouvant être exécutée par engin mécanique avec soin et sans endommager les conduites d'assainissement déjà existantes y compris blindage suivant besoins, pose dans lit de sable, remblai par gravier tout venant avec compactage par couches successives et grillage de signalisation réglementaire, évacuation des terres en excès, la réfection à l'identique de la chaussée en enrobé, l'importance à juger sur place</i>						
c.1.1	extérieur au bâtiment profondeur moyenne 1,20 m	ML	38.00 €	41.00	66.00	25.00	950.00 €
c.1.2	extérieur au bâtiment profondeur moyenne 1,50 m	ML	41.00 €	27.00	39.00	12.00	492.00 €
c.2	<i>Tuyaux d'assainissement en PVC pour réseaux enterrés avec joints en caoutchouc y compris fixations, joints, essais et toutes sujétions</i>						
c.2.1	ø 200 mm	ML	24.00 €	62.00	99.00	37.00	888.00 €
c.2.2	ø 160 mm	ML	19.00 €	6.00	6.00	0.00	0.00 €
c.3	<i>Plus value à la position ci-devant</i>						
c.3.a	embranchement ø 200 mm	P	25.00 €	1.00	2.00	1.00	25.00 €
c.3.b	coude de toute nature ø 200 mm	P	12.00 €	5.00	5.00	0.00	0.00 €
c.3.b.1	ø 160 mm	P	10.00 €	3.00	3.00	0.00	0.00 €
c.4	Piquage sur réseau existant y compris la recherche de ce réseau, les fouilles en terrain toute catégorie pouvant être exécutée par engin mécanique y compris blindage suivant besoins, pose dans lit de sable, remblai par gravier tout venant avec compactage par couches successives et grillage de signalisation réglementaire, évacuation des terres en excès, la réfection à l'identique de la	P	650.00 €	1.00	1.00	0.00	0.00 €

	chaussée en enrobé l'importance à juger sur place, l'ensemble forfait						
c.5	<i>Regard de visite et de nettoyage ø 1000 mm avec cunette y compris les fouilles, le cône, le couvercle fonte carrossable, les remblaiements, la mise à niveau, l'enlèvement des terres en excès, et toutes sujétions l'ensemble</i>						
c.5.1	profondeur env. 1,40 m	P	650.00 €	1.00	1.00	0.00	0.00 €
c.5.2	profondeur env. 1,20 m	P	600.00 €	1.00	1.00	0.00	0.00 €
c.6	Remplissage d'eau complet du réseau d'assainissement, vérification de l'étanchéité après 24 heures minimum de temps d'attente, vidange de celui-ci après contrôle contradictoire de l'étanchéité de l'ensemble du réseau, forfait	P	500.00 €	1.00	1.00	0.00	0.00 €
c.7	Confection du dossier des ouvrages exécutés suivant descriptif	P	500.00 €	1.00	1.00	0.00	0.00 €
	Total CHAPITRE C : EAUX USEES SUR VOIRIE						2 355.00 €
	CHAPITRE D : RESEAUX SECS DIVERS						
	<i>Lumières et prises parties communes</i>						
d.1	Tranchée de 0,80 m de profondeur y compris remblaiement lit de sable et grillage avertisseur (extérieur au bâtiment)	ML	14.00 €	393.00	500.00	107.00	1 498.00 €
d.2	Tranchée de 0,80 m de profondeur y compris remblaiement lit de sable, grillage avertisseur et réfection de chaussée à l'identique (sous voirie)	ML	15.00 €	9.00	88.00	79.00	1 185.00 €
N° Prix	Désignation	Unité	Prix	Qtés marché	Qtés réelles	Quantités avenant 2	Montant avenant 2
PN6	Plus-value pour surlargeur de tranchée (8 gaines TPC ø 90 mm)	ML	7.50 €	0.00	60.00	60.00	450.00 €
d.3	Tuyau protège câble en PVC ø 160 mm	ML	10.00 €	99.00	165.00	66.00	660.00 €
PN7	Tuyau protège câble en PVC ø 90 mm	ML	9.75 €	0.00	595.00	595.00	5 801.25 €
d.4	Tuyau protège câble en PVC ø 63 mm	ML	9.50 €	60.00	475.00	415.00	3 942.50 €
d.5	Tuyau protège câble en PVC ø 63 mm sous voirie	ML	9.50 €	20.00	0.00	-20.00	-190.00 €
d.6	Tuyau protège câble en PVC ø 50 mm	ML	7.50 €	99.00	0.00	-99.00	-742.50 €
d.7	Tuyau protège câble en PVC ø 36 mm	ML	5.00 €	375.00	0.00	-375.00	-1 875.00 €
PN8	Cuivre nu 29 mm <sup>2</sup> pour mise à la terre	ML	3.50 €	0.00	195.00	195.00	682.50 €
PN9	Massifs pour candélabres hauteur 3 à 5m	U	115.00 €	0.00	23.00	23.00	2 645.00 €
d.8	Chambre de tirage du type L2T préfabriquée avec 2 tampons 125 kN (Electricité)	P	480.00 €	1.00	4.00	3.00	1 440.00 €

PN10	Chambre de tirage du type L2C préfabriquée avec 2 tampons fonte 400 kN	U	875.00 €	0.00	2.00	2.00	1 750.00 €
PN11	Chambre de tirage du type L0T préfabriquée avec un tampon fonte 125 kN	U	115.00 €	0.00	2.00	2.00	230.00 €
	<i>TELEPHONE</i>						
d.9	Tranchée de 0,80 m de profondeur y compris remblaiement lit de sable et grillage avertisseur (extérieur au bâtiment) (les fouilles sont partiellement communes avec l'électricité)	ML	15.00 €	98.00	98.00	0.00	0.00 €
d.10	Tranchée de 0,80 m de profondeur y compris remblaiement lit de sable, grillage avertisseur et réfection de chaussée à l'identique (sous voirie)	ML	15.00 €	10.00	10.00	0.00	0.00 €
d.11	Tube PVC 42/45 enterré	ML	7.00 €	198.00	198.00	0.00	0.00 €
d.12	Tube PVC 42/45 enterré sous voirie	ML	7.00 €	20.00	20.00	0.00	0.00 €
d.13	Chambre de tirage du type L2T préfabriquée avec 2 tampons 125 kN (commun câblage)	P	480.00 €	2.00	2.00	0.00	0.00 €
	<i>TELEVISION CABLAGE</i>						
d.14	Tube PVC 56/60 enterré	ML	7.50 €	198.00	198.00	0.00	0.00 €
	<i>CHAUFFAGE GAZ</i>						
d.15	Tranchée de 0,80 m de profondeur y compris remblaiement lit de sable et grillage avertisseur (extérieur au bâtiment)	ML	14.00 €	51.00	56.00	5.00	70.00 €
d.16	Tranchée de 0,80 m de profondeur y compris remblaiement lit de sable, grillage avertisseur et réfection de chaussée à l'identique (sous voirie)	ML	15.00 €	9.00	9.00	0.00	0.00 €
PN11	Tuyau protège câble en PVC D90 mm jaune pour conduite gaz	ML	9.75 €	0.00	65.00	65.00	633.75 €
d.17	Confection du dossier des ouvrages exécutés suivant descriptif	P	450.00 €	1.00	1.00	0.00	0.00 €
	Total CHAPITRE D : RESEAUX SECS DIVERS						18 180.50 €
	CHAPITRE E : D.O.E.						
e.1	DOSSIER DES OUVRAGES EXECUTES - D.O.E.		inclus dans les PU				
	Total Offre de base						12 911.00 €
	T.V.A. 20 %						2 582.20 €
	<b>Montant T.T.C.</b>						<b>15 493.20 €</b>

2° **AUTORISE** Monsieur le Président à signer les pièces contractuelles correspondantes.

Membres en exercice	: 6	<b>Vote à main levée :</b>	<b>pour</b>	: 6
Membres présents	: 6		<b>contre</b>	: 0
Membres représentés	: 0		<b>abstention</b>	: 0

## DELIBERATION N°B051-05-2017

**OBJET : AVENANT N°4 AU LOT N°12 « ELECTRICITE » DU MARCHE N°2015-07  
PORTANT SUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DES NOUVEAUX  
LOCAUX SOCIAUX ET ADMINISTRATIFS DU SMICTOMME**

### **LE BUREAU,**

- VU** le décret N° 2006-975 du 1<sup>er</sup> août 2006 portant Nouveau Code des Marchés Publics ;  
**VU** la circulaire du 3 août 2006 portant manuel d'application du code des marchés publics ;  
**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2122-21-1, L 2131-2, R 2131-5 et L 5210-1 et suivants ;  
**VU** la délibération du Comité Directeur N°012-02-2016 en date du 8 mars 2016 portant révision de l'autorisation de programme et crédits de paiement AP1 ;  
**VU** la délibération du Comité Directeur N°04-01-2016 en date du 9 février 2016 et portant sur les délégations permanentes d'attribution au Bureau et au Président ;  
**VU** la délibération du Bureau N°56-13-2015 du 10 novembre 2015 portant attribution du marché N°2015-07- lot N°12 « Electricité » à la société SPIESSER ;  
**CONSIDERANT** que les prestations suivantes n'ont pas été exécutées ;

**1° APPROUVE** la signature d'un avenant N°4 au lot N°12 « Electricité » d'un montant de - 3 488,40 € TTC et intégrant les modifications suivantes :

Désignation	Qté	Prix unitaire HT	Prix total HT
Projecteur LED compact Powercore en pied de poteau (30W maximum), optique principale, driver intégré, boîtier en fonte d'aluminium, verre trempé, protection anti-éblouissement, y compris fixation et accessoires (L)	-4	115.00 €	-460.00 €
Interphone vidéo : platine de rue anti-vandalisme en inox renforcé comprenant 1 haut parleur microphone, 1 caméra vidéo noir et blanc avec éclairage incorporé, 1 détecteur de mouvement, les touches avec porte étiquette, 1 module d'information lumineux, 1 support de montage avec cadre anti-pluie, 1 lecteur de badge, 1 digicode, les divers accessoires l'ensemble	-1	1 472.00 €	-1 472.00 €
Télévision cablage	-1	975.00 €	-975.00 €
<b>Total HT</b>			<b>-2 907.00 €</b>
<b>TVA</b>			<b>-581.40 €</b>
<b>Total TTC</b>			<b>-3 488.40 €</b>

**2° AUTORISE** Monsieur le Président à signer les pièces contractuelles correspondantes.

Membres en exercice	: 6	<b>Vote à main levée :</b>	<b>pour</b>	: 6
Membres présents	: 6		<b>contre</b>	: 0
Membres représentés	: 0		<b>abstention</b>	: 0

## DELIBERATION N°B052-05-2017

**OBJET : AVENANT N°1 AU LOT N°2 « STORES INTERIEURS » DU MARCHE N°2016-01 PORTANT SUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DES NOUVEAUX LOCAUX SOCIAUX ET ADMINISTRATIFS DU SMICTOMME**

### **LE BUREAU,**

- VU** le décret N° 2006-975 du 1<sup>er</sup> août 2006 portant Nouveau Code des Marchés Publics ;  
**VU** la circulaire du 3 août 2006 portant manuel d'application du code des marchés publics ;  
**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2122-21-1, L 2131-2, R 2131-5 et L 5210-1 et suivants ;  
**VU** la délibération du Comité Directeur N°012-02-2016 en date du 8 mars 2016 portant révision de l'autorisation de programme et crédits de paiement AP1 ;  
**VU** la délibération du Comité Directeur N°04-01-2016 en date du 9 février 2016 et portant sur les délégations permanentes d'attribution au Bureau et au Président ;  
**VU** la délibération du Bureau N°B005-01-2016 du 26 janvier 2016 portant attribution du marché N°2016-01- lot N°2 « Stores intérieurs » à la société TIR TECHNOLOGIE/OFB ;  
**CONSIDERANT** que les prestations suivantes n'ont pas été exécutées ;

**1° APPROUVE** la signature d'un avenant N°1 au lot N°2 « Stores intérieurs » d'un montant de - 599,74 € TTC et intégrant les modifications suivantes :

Position	Désignation	Qté	Prix unitaire HT	Prix total HT	Prix total
1.1.1	Store à rouleaux par manœuvre manuelle	-2	249.89	-499.78	-599.74 €

**2° AUTORISE** Monsieur le Président à signer les pièces contractuelles correspondantes.

Membres en exercice	: 6	<b>Vote à main levée :</b>	<b>pour</b>	: 6
Membres présents	: 6		<b>contre</b>	: 0
Membres représentés	: 0		<b>abstention</b>	: 0

## DELIBERATION N°B053-05-2017

**OBJET : AVENANT N°1 AU LOT N°18 « SERRURERIE » DU MARCHE N°2015-07 PORTANT SUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DES NOUVEAUX LOCAUX SOCIAUX ET ADMINISTRATIFS DU SMICTOMME**

### **LE BUREAU,**

- VU** le décret N° 2006-975 du 1<sup>er</sup> août 2006 portant Nouveau Code des Marchés Publics ;  
**VU** la circulaire du 3 août 2006 portant manuel d'application du code des marchés publics ;  
**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2122-21-1, L 2131-2, R 2131-5 et L 5210-1 et suivants ;  
**VU** la délibération du Comité Directeur N°012-02-2016 en date du 8 mars 2016 portant révision de l'autorisation de programme et crédits de paiement AP1 ;  
**VU** la délibération du Comité Directeur N°04-01-2016 en date du 9 février 2016 et portant sur les délégations permanentes d'attribution au Bureau et au Président ;  
**VU** la délibération du Bureau N°B043-10-2015 du 29 septembre 2015 portant attribution du marché N°2015-07- lot N°18 « Serrurerie » à la société SCHMITT FRIDOLIN ;

**CONSIDERANT** que dans le cadre de l'avancée des travaux, le pouvoir adjudicateur a souhaité modifier certains besoins par rapport au cahier des charges initial ;

**1° APPROUVE** la signature d'un avenant N°1 au lot N°18 « Serrurerie » d'un montant de 566,40 € TTC et intégrant les modifications suivantes :

Désignation	Qté	Prix unitaire HT	Prix total HT	Prix Total TTC
Fourniture et pose de serrure 1 point encastrée dans profil alu	2	236.00 €	472.00 €	566.40 €

**2° AUTORISE** Monsieur le Président à signer les pièces contractuelles correspondantes.

Membres en exercice	: 6	<b>Vote à main levée :</b>	<b>pour</b>	: 6
Membres présents	: 6		<b>contre</b>	: 0
Membres représentés	: 0		<b>abstention</b>	: 0

### DELIBERATION N°B054-05-2017

**OBJET :** AVENANT N°3 AU LOT N°5A « MENUISERIE ALU » DU MARCHE N°2015-07 PORTANT SUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DES NOUVEAUX LOCAUX SOCIAUX ET ADMINISTRATIFS DU SMICTOMME

#### LE BUREAU,

- VU** le décret N° 2006-975 du 1<sup>er</sup> août 2006 portant Nouveau Code des Marchés Publics ;
- VU** la circulaire du 3 août 2006 portant manuel d'application du code des marchés publics ;
- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2122-21-1, L 2131-2, R 2131-5 et L 5210-1 et suivants ;
- VU** la délibération du Comité Directeur N°012-02-2016 en date du 8 mars 2016 portant révision de l'autorisation de programme et crédits de paiement AP1 ;
- VU** la délibération du Comité Directeur N°04-01-2016 en date du 9 février 2016 et portant sur les délégations permanentes d'attribution au Bureau et au Président ;
- VU** la délibération du Bureau N°B043-10-2015 du 29 septembre 2015 portant attribution du marché N°2015-07- lot N°5a « Menuiserie alu » à la société SCHMITT FRIDOLIN ;

**CONSIDERANT** que dans le cadre de l'avancée des travaux, le pouvoir adjudicateur a souhaité modifier certains besoins par rapport au cahier des charges initial ;

**1° APPROUVE** la signature d'un avenant N°3 au lot N°5a « Menuiserie alu » d'un montant de - 1 509,36 € TTC et intégrant les modifications suivantes :

Désignation	Qté	Prix unitaire HT	Prix total HT
tablette intérieure	-66.2	23.00 €	-1 522.60 €
augmentation de la profondeur de la tablette extérieure	66.2	4.00 €	264.80 €
Total HT			-1 257.80 €
TVA			-251.56 €
<b>Total TTC</b>			<b>-1 509.36 €</b>

**2° AUTORISE** Monsieur le Président à signer les pièces contractuelles correspondantes.

Membres en exercice	: 6	<b>Vote à main levée :</b>	<b>pour</b>	: 6
Membres présents	: 6		<b>contre</b>	: 0
Membres représentés	: 0		<b>abstention</b>	: 0

## DELIBERATION N°B055-05-2017

**OBJET : REMISE DES PENALITES**

**LE BUREAU,**

- VU** le décret N° 2006-975 du 1<sup>er</sup> août 2006 portant Nouveau Code des Marchés Publics ;
- VU** la circulaire du 3 août 2006 portant manuel d'application du code des marchés publics ;
- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2122-21-1, L 2131-2, R 2131-5 et L 5210-1 et suivants ;
- VU** la délibération du Comité Directeur N°012-02-2016 en date du 8 mars 2016 portant révision de l'autorisation de programme et crédits de paiement AP1 ;
- VU** la délibération du Comité Directeur N°04-01-2016 en date du 9 février 2016 et portant sur les délégations permanentes d'attribution au Bureau et au Président ;
- VU** la délibération du Bureau N°B043-10-2015 du 29 septembre 2015 portant attribution des lots N°1, 4, 5a, 6, 7, 8, 10, 14, 17, 18, 19 et 20 du marché N°2015-07 ;
- VU** la délibération du Bureau N°B056-13-2015 du 15 décembre 2015 portant attribution du lot N°9 du marché N°2015-07 ;
- VU** la délibération du Bureau N°B073-15-2015 du 10 novembre 2015 portant attribution des lots N°3, 12 et 16 du marché N°2015-07 ;
- VU** la délibération du Bureau N°B005-01-2016 du 26 janvier 2016 portant attribution des lots N° 1 et 2 du marché N°2016-01 ;
- VU** la délibération du Bureau N°B016-03-2016 du 8 mars 2016 portant attribution des lots N° 1 et 2 du marché N°2016-02 ;

**CONSIDERANT** que le retard pris dans l'exécution des marchés sus-visés par les attributaires est imputable aux sujétions techniques imprévues rencontrées en cours de chantier, aux modifications des cahiers des charges apportés par le maître d'ouvrage ainsi qu'à l'interdépendance des différents corps d'état qui a rendu très complexe la programmation des interventions de chaque entreprise ,

**CONSIDERANT** que la collectivité n'a subi aucun préjudice financier du fait du retard de livraison puisque les services techniques et administratifs occupaient un bâtiment dont le syndicat est propriétaire,

**DECIDE** d'accorder une remise intégrale des pénalités de retard aux entreprises suivantes :



N° de marché	N° de lot	Intitulé du lot	Attributaire	N° de délibération	date de la délibération
2015-07	1	Gros œuvre	BOEHM BTP	B043-10-2015	29/09/2015
2015-07	3	Étanchéité	SARL GILLMANN	B056-13-2015	10/11/2015
2015-07	4	Bardages et façades	SOPREMA ENTREPRISES	B043-10-2015	29/09/2015
2015-07	5a	Menuiserie Alu	SAS SCHMITT FRIDOLIN	B043-10-2015	29/09/2015
2015-07	6	Cloisons, doublages et faux plafonds	GEISTEL Robert SAS	B043-10-2015	29/09/2015
2015-07	7	Chapes	SCE Carrelage	B043-10-2015	29/09/2015
2015-07	8	Carrelage	SCE Carrelage	B043-10-2015	29/09/2015
2015-07	9	Revêtement de sols souples	MULTISOLS	B073-15-2015	15/12/2015
2015-07	10	Portes et menuiserie bois	Menuiserie Chiodetti	B043-10-2015	29/09/2015
2015-07	12	Electricité	SPIESSER	B056-13-2015	10/11/2015
2015-07	14	Sanitaire	SARL ESCHRICH Emmanuel	B043-10-2015	29/09/2015
2015-07	16	Assainissement	Eurovia AFC Agence de Molsheim	B056-13-2015	10/11/2015
2015-07	17	Peinture	BOEHM A. SAS	B043-10-2015	29/09/2015
2015-07	18	Serrurerie	SAS SCHMITT FRIDOLIN	B043-10-2015	29/09/2015
2015-07	19	Ascenseur	Est Ascenseurs	B043-10-2015	29/09/2015
2015-07	20	Voirie, pavage et espaces verts	Eurovia AFC Agence de Molsheim	B043-10-2015	29/09/2015
2016-01	1	volets roulants	Kovacic	B005-01-2016	26/01/2016
2016-01	2	stores	TIR-OFB	B005-01-2016	26/01/2016
2016-02	1	chauffage rafraichissement ventilation	Paul HERRBACH	B016-03-2016	08/03/2016
2016-02	2	Auvents métalliques		B016-03-2016	08/03/2016

**2° AUTORISE** Monsieur le Président à signer les pièces contractuelles correspondantes.

Membres en exercice	: 6	<b>Vote à main levée :</b>	<b>pour</b>	: 6
Membres présents	: 6		<b>contre</b>	: 0
Membres représentés	: 0		<b>abstention</b>	: 0

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12h00

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

## REUNION DE BUREAU DU 19 MAI 2017

### DELIBERATIONS :

- B046-05-2017 : APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 05 MAI 2017
- B047-05-2017 : FRAIS DE RECEPTION
- B048-04-2017 : AVENANT N°5 AU LOT N°1 DU MARCHE N°2016-06 PORTANT SUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION, DE RENOVATION ET DE MISE EN CONFORMITE DE 7 DECHETERIES DU SELECT'OM
- B049-05-2017 : AVENANT N°2 AU LOT N°20 « VOIRIE - PAVAGE - ESPACES VERTS » DU MARCHE N°2015-07 PORTANT SUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DES NOUVEAUX LOCAUX SOCIAUX ET ADMINISTRATIFS DU SMICTOMME
- B050-05-2017 : AVENANT N°2 AU LOT N°16 « ASSAINISSEMENT » DU MARCHE N°2015-07 PORTANT SUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DES NOUVEAUX LOCAUX SOCIAUX ET ADMINISTRATIFS DU SMICTOMME
- B051-05-2017 : AVENANT N°4 AU LOT N°12 « ELECTRICITE » DU MARCHE N°2015-07 PORTANT SUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DES NOUVEAUX LOCAUX SOCIAUX ET ADMINISTRATIFS DU SMICTOMME
- B052-05-2017 : AVENANT N°1 AU LOT N°2 « STORES INTERIEURS » DU MARCHE N°2016-01 PORTANT SUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DES NOUVEAUX LOCAUX SOCIAUX ET ADMINISTRATIFS DU SMICTOMME
- B053-05-2017 : AVENANT N°1 AU LOT N°18 « SERRURERIE » DU MARCHE N°2015-07 PORTANT SUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DES NOUVEAUX LOCAUX SOCIAUX ET ADMINISTRATIFS DU SMICTOMME
- B054-05-2017 : AVENANT N°3 AU LOT N°5A « MENUISERIE ALU » DU MARCHE N°2015-07 PORTANT SUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DES NOUVEAUX LOCAUX SOCIAUX ET ADMINISTRATIFS DU SMICTOMME
- B055-05-2017 : REMISE DES PENALITES

<b>NOM</b>	<b>FONCTION</b>	<b>SIGNATURE</b>
Monsieur André AUBELE	Président	
Monsieur Jean-Philippe HARTMANN	Vice-Président	
Monsieur Alain HUBER	Vice-Président	
Monsieur Guy HAZEMANN	Vice-Président	
Madame Laurence JOST	Vice-Présidente	
Monsieur Gilbert ECK	Vice-Président	